ARRETE MODIFICATIF DE L'ARRETE PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE A MADAME CLAUDINE CAMBON DIRECTRICE GENERALE ADJOINTE CHARGEE DE LA SOLIDARITE

A.D Pers. n° 2008-2308

Le Président du Conseil Général de Tarn-et-Garonne.

VU les dispositions des articles L 3221-3 et L 3141-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'élection du 20 mars 2008 du Président du Conseil Général;

VU l'arrêté départemental Pers. n° 07-1445 du 6 juin 2007 portant organisation des Services du Conseil Général ;

VU l'arrêté départemental Pers. n° 08-761 du 27 mars 2008 portant délégation de signature à Madame Claudine CAMBON, Directrice Générale Adjointe chargée de la Solidarité ;

CONSIDERANT les divers changements d'affectation;

SUR proposition de Monsieur le Directeur Général des Services du Département,

ARRETE:

<u>Article 1er</u>: L'article 2 de l'arrêté départemental Pers. n° 08-761 du 27 mars 2008 portant délégation de signature à Madame Claudine CAMBON, Directrice Générale Adjointe chargée de la Solidarité, est ainsi modifié:

- Madame Sylvie FALBA, conseiller socio-éducatif, chef du Pôle de Montauban Villebourbon,
- Monsieur Driss KHAIZA, conseiller socio-éducatif, chef du Pôle de Grisolles,
- Madame Brigitte CUILA, assistant socio-éducatif principal, chef du Pôle de Nègrepelisse,
- Madame Corinne TABAALI, attaché, chef du Pôle de Caussade.

Le reste sans changement.

<u>Article 2</u>: Monsieur le Directeur Général des Services du Département est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au Recueil des Actes Administratifs du Conseil Général de Tarn-et-Garonne.

Fait à Montauban, le 16 octobre 2008

Le Président,

* *